

/DE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 93-32 du 22 Février 1993

Portant approbation des Comptes Prévisionnels du Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB) pour l'exercice 1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-32 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Decision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°92-18 du 3 Février 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- VU le Décret N°89-299 du 28 Juillet 1980 portant approbation des statuts du Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB) ;
- SUR rapport du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 Février 1993 ;

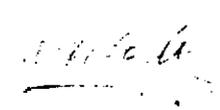
D E C R E T :

Article 1er.- sont approuvés les Comptes Prévisionnels du Conseil National des Chargeurs du Bénin pour l'exercice 1993 tels qu'ils sont annexés à ce Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 Février 1993

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, secrétaire général  
à la Présidence de la République,

Désiré VIEYRA

Le Ministre des Travaux Publics  
et des Transports,

Florentin MITO-BABA

Le Ministre des Finances,

Paul DOSSOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MPRE 4 MTPT 4 AUTRES  
MINISTERES 17 SGG 4 DP INSAE 2 BCP 1 DTCP 1 CNCB 10 CCIB 2  
DR DCOF DSDV DI 4 UNB PASJEP 13 JORB 1.-